

## SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un  
Le 16 novembre à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaients présents : Messieurs LORSUNG Pascal, MOUTARD Michel, MARCHETTI Cyril; LEVÊQUE Richard, BEAUFORT Constant, BILLON Edouard, Mme MOYAT-JAURY Annie

Absent excusé: Mr LECLERC Jean-Paul

Mr MASURE Bertrand donne procuration à Mme MOYAT-JAURY Annie  
Mr HUGEROT Florent donne procuration à Mr BILLON Edouard

Monsieur BILLON Edouard a été élu secrétaire de séance.  
Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

### ***Même Séance***

#### **M 14 ABREGE VERS M 14 DEVELOPPE A COMPTER DU 01 JANVIER 2022**

Madame le Maire explique que la comptabilité de la commune est régie par le référentiel comptable M14 "abrégré" réservée aux communes de moins de 500 habitants. Elle explique que l'emploi de la nomenclature "développée" (obligatoire à + de 500 habitants, mais peut sur option être employée par des collectivités de moindre importance) serait de nature à faciliter le travail de la secrétaire, qui l'emploie dans les autres communes où elle travaille. Le changement ne présentant aucun inconvénient pour la compréhension de la gestion de la commune,

Le Conseil Municipal

- DONNE son accord à l'emploi de la nomenclature M14 Développée à compter du 1/1/2022
- CHARGE Mme le Maire de toute démarche utile en ce sens.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### ***Même Séance***

#### **CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Madame le Maire RAPPELLE que le budget 2021 a été voté en suréquilibre recettes de fonctionnement supérieur aux dépenses de fonctionnement, de ce fait il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires pour mandater les salaires de novembre et décembre 2021 au chapitre 65, de la façon suivante :

Chapitre 65 article 6531 + 15 000 €

Le Conseil Municipal accepte cette modification budgétaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### ***Même Séance***

#### **VIREMENT DE CREDITS**

Madame le Maire fait savoir qu'il y a lieu d'apporter les modifications budgétaires suivantes, afin d'effectuer le mandat pour l'amortissement des travaux de renforcement de l'installation communale éclairage public chemin ancienne route de DIENVILLE.

Chapitre 68 compte 681 + 700 €

Chapitre 022 compte 022 - 700 €

Le Conseil Municipal accepte cette modification budgétaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### ***Même Séance***

#### **CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE THERMIQUE ET REHABILITATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE**

Madame le Maire rappelle que les travaux destinés à la mise en conformité thermique et réhabilitation de la salle socio-culturelle ont fait l'objet d'une publication dans le cadre d'un appel public à la concurrence.

L'annonce a été publiée le 18 septembre 2021, la date limite de réception des offres étant fixée au 13 octobre 2021 à 17h00.

A terme échu, 22 entreprises avaient répondu à l'annonce.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie, en Mairie, le mardi 9 novembre 2021 à 18h30, en présence de Monsieur Préaux, Maître d'œuvre.

Hormis le lot 9 - Nettoyage des locaux pour lequel aucune entreprise n'a répondu, tous les autres comportaient au moins une offre.

Les critères d'analyse étaient les suivants :

Le prix : 60%

La valeur technique : 40%

Après analyse des offres d'après les critères établis, les entreprises les mieux classées sont les suivantes :

Lot n°1 - Gros œuvre / Démolition / VRD : Société Govin Père et Fils pour un montant de 15.906,26 H.T.

Lot n°2 - Menuiserie Ext Aluminium : Société Alu Châtillonnais pour un montant de 28.307,00 € H.T.

Lot n°3 - Plâtrerie / Isolation / Faux-Plafond : Société ATS pour un montant de 24.745,64 H.T.

Lot n°4 - Menuiserie Intérieure Bois : Société Champagne Menuiserie pour un montant de 7.918,00 € H.T.

Lot n°5 - Electricité : Société DEPELEC pour un montant de 12.299,00 € H.T.

Lot n°6 - CVC / Plomberie : Société ATS pour un montant de 51.616,80 € H.T.

Lot n°7 - Carrelage / Faïence : Société Faria et Fils pour un montant de 16.061,00 € H.T.

Lot n°8 - Peinture / Tenture : Société Lamblin pour un montant de 18.939,34 € H.T.

Lot n°9 - Nettoyage des locaux : Compte-tenu de l'estimation, il sera demandé un ou deux devis hors marché

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de retenir l'ensemble des Entreprises choisi par la Commission d'Appel d'Offre après analyse, pour la réalisation des travaux de la salle socio-culturelle.

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des actes d'engagement avec ces dernières et tout documents relatifs au marché.

La dépense sera inscrite au budget 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

## ***Même Séance***

### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU CŒUR AU TRAVAIL**

Madame le Maire fait savoir que l'agent des services techniques est en arrêt depuis le 21 septembre 2021, que le ménage des locaux n'est plus fait.

Qu'il convient d'avoir recours à un prestataire extérieur.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de faire les démarches nécessaires pour palier le remplacement de notre agent jusqu'à son retour.

l'Association du Cœur au Travail, situé à Bar-sur-Seine, effectue ces prestations.

Une convention est établie entre la commune et ladite association, une cotisation annuelle de date à date sera demandée soit **25 €**

Le taux horaire applicable est de 18,45 €. Chaque heure de travail effectuée sera facturée à ce tarif, dans la limite de 4 H par semaine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

## ***Même Séance***

### **TARIF AFFOUAGES 2022**

Il reste quelques parts de bois.

Les personnes intéressées par les affouages peuvent se faire inscrire en Mairie jusqu'au 16 décembre 2021.

Nous rappelons que l'affouage est :

- Réservé aux résidents de la commune se chauffant au bois,
- Destiné à une consommation personnelle, soit une part par foyer.

La taxe d'affouage, la même pour tous - soit 4 € le stère - sera mise en recouvrement par la Trésorerie de Bar-sur-Seine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

## ***Même Séance***

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire fait savoir que nous n'avons pas encore reçu le solde du CIVC pour les travaux sur les chemins

Le Concert de Trompes de chasse a connu un beau succès, toutefois les oboles n'ont pas compensées le montant du contrat qui était de 500 €. Madame le Maire a donc réglé le complément sur ses deniers personnels.

Visite du prêtre de Bar-sur-Seine à la suite de la disparition de certains objets du culte. Il va donc déposer plainte et suggère de faire poser 1 verrou sur la porte de la sacristie.

La distribution des colis des aînés devrait s'effectuer dans le courant de la 1<sup>ère</sup> semaine de décembre 2021.

Etat de la Croix Curé : À la suite de la demande de Madame le Maire et au vu des photos qui y étaient jointes, réponse de Monsieur Jean-Philippe CAUQUELIN, Architecte des Bâtiments de France qui donne les coordonnées de spécialistes à contacter.

La séance a été levée à 21h15.